

ÉPREUVES OBLIGATOIRES ÉVALUÉES PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

ENSEIGNEMENT	MODALITÉS D'ÉVALUATION	COEFFICIENT
Mathématiques Physique-chimie	Deux évaluations (45 mn environ chacune – 10 points chacune) Deux évaluations (1h maximale chacune – 10 points chacune) Dans les deux cas, il est préconisé que la 1 ^{ère} évaluation se déroule au 2 ^{ème} semestre de l'année de 1 ^{ère} ou au 1 ^{er} semestre de l'année de terminale et la 2 ^{ème} évaluation au cours du 2 ^{ème} semestre de l'année de terminale	1 ou 1.5 ou 2* 1.5 ou 2*
Langue vivante étrangère	Deux évaluations se déroulant au cours de la dernière année de formation Une évaluation écrite commune sur table (compréhension de l'oral, de l'écrit et expression écrite) (1 h) Une évaluation orale individuelle (expression orale en continu et en interaction) (10 mn)	2**
Arts appliqués et cultures artistiques	Trois évaluations, individualisées ou collectives, organisées au cours de la dernière année de formation Chaque évaluation porte sur une des phases d'une démarche de projet : phase d'investigation sur 6 points, phase d'expérimentation sur 8 points et phase de réalisation sur 6 points	1
Education physique et sportive	Trois épreuves organisées au cours de la dernière année de formation et qui relèvent obligatoirement de trois champs d'apprentissage distincts Pour chaque épreuve, deux situations d'évaluation sont proposées : - évaluation 1 : en fin de séquence (12 points) - évaluation 2 : au fil de la séquence (8 points)	1

* En fonction des spécialités

** sauf pour la spécialité commercialisation et service en restauration : coefficient 3